



Paris, le lundi 2 novembre 2020

## COMMUNIQUE DES ORDRES DE SANTE

**Pendant la période pandémique, la continuité des soins pour tous est essentielle !**

A compter du vendredi 30 octobre, comme l'a annoncé le Président de la République, la France est confinée à nouveau et s'apprête à vivre une période pandémique plus virulente et plus dure encore que la première.

Dans ce contexte, les Ordres des professions de santé tiennent à apporter tout leur soutien à l'ensemble des soignants, étudiants et retraités, mobilisés sans relâche depuis le début de la crise sanitaire à l'hôpital, dans les établissements et dans leurs cabinets, dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous savons pouvoir compter sur leur engagement sans faille face à cette nouvelle vague, quels que soient leur statut et leur mode d'exercice. Nous saluons leur dévouement et leur abnégation.

Tirant les enseignements du premier confinement pendant lequel il a été constaté que les patients ne consultaient pratiquement plus leurs praticiens pour les autres motifs de recours aux soins, il faut cette fois impérativement éviter les retards de diagnostic et de prise en charge, les pathologies déséquilibrées, les souffrances, les risques de complications et éviter que les patients ne subissent à nouveau une perte de chance dans la prise en charge de leurs pathologies.

C'est pour cette raison que **les Ordres des professions de santé se mobilisent collectivement pour garantir la continuité des soins et incitent fortement l'ensemble des patients à continuer de consulter leurs praticiens, y compris de ville, notamment dans le cadre du suivi de leurs pathologies et de leurs traitements.**

**Les cabinets et les officines restent ouverts et, chacun dans leur champ de compétences, assurent les soins de premier et de second recours en présentiel ou dans le cadre de la téléconsultation, du télésoin et des soins à domicile.** Devant l'inquiétude légitime de certains patients fragiles (personnes âgées, patients chroniques, femmes enceintes...) à se déplacer, les professionnels de santé de ville assurent la population de la qualité de la prise en charge **dans des conditions optimales de sécurité sanitaire respectant les recommandations professionnelles et les mesures de protection de leurs patients.**